



Refus de reduction de pension alimentaire

Par Visiteur

Mon ex mari demande 1 reduction de pension alimentaire, alors qu'il avait un salaire de 1900 euros, mais que suite à de nombreuses absences à ce travail, on l'a licencié. J'ai subis maintes et maintes harcelement depuis notre divorce (avril 2009), qui ont fait suite à 1 depot de plainte, mais sans suite.

Aujourd'hui apres 1 divorce par consentement mutuel , il réclame 1 diminution de la pension suite à la perte de travail.

Je gagne 1200 euros par moie, et verse 1 loyer de 600 sueos par mois pls les depenses que vous devez connaitre pour de enfants de 8 et 3 ans.

Je suis assignée devant le tribunal le 31 mars 2011 et ne sait comment me defendre, mis a part ma bonne foi, et mes depenses quasi quotidienne.

Que faire?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends parfaitement la situation mais comprenez bien que si effectivement le père de vos enfants n'a plus de revenus le JAF va nécessairement prendre en compte cette situation nouvelle.

Par contre vous pouvez tout à fait faire valoir qu'il a été licencié par manque de sérieux dans son travail.

Par ailleurs dans l'immédiat même s'il n'a plus d'emploi il perçoit des indemnités assedics donc il peut parfaitement continuer à honorer le versement de la pension.

Cordialement